

VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 DECEMBRE 2016

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 18h50'.

34 membres sont présents : M. Michel FIRKET, Mme Maggy YERNA, MM. Raphaël MIKLATZKI, André SCHROYEN, Pierre STASSART, Mmes Christine DEFRAIGNE, Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, M. Fouad CHAMAS, Mme Corinne WEGIMONT, MM. Pierre GILISSEN, Jean Pierre HUPKENS, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Guy KRETTELS, Roland LEONARD, Mohammed BOUGNOUCH, Fabrice DREZE, Mme Elisabeth FRAIPONT, MM. Mehmet AYDOGDU, Michel PETERS, Mme Nathalie FRISEE, MM. Michel FAWAY, François SCHREUER, Jacques MARNEFFE, Guiseppa MANIGLIA, Mme Sarah SCHLITZ, MM. Louis MARAITE, Marc GILLIS, Sébastien BOVY, Mme Sophie LECRON, MM. Quentin le BUSSY, Jean-Paul BONJEAN, Mmes Caroline SAAL, Carine CLOTUCHE, Willy DEMEYER, BOURGMESTRE.

Sont également présents : M. Philippe ROUSSELLE, Directeur général, M. Serge MANTOVANI, Directeur général adjoint, Mme Marie-France MAHY, Présidente du Centre Public de l'Action Sociale et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

15 membres sont absents : MM. Michel de LAMOTTE, Claude EMONTS, Jean-Pierre GOFFIN, Jean-Géry GODEAUX, Gilles FORET, Mmes Marie-Claire LAMBERT, Fatima SHABAN, MM. Jean-Claude MARCOURT, Benoit DREZE, Mme Diana NIKOLIC, M. Hassan BOUSETTA, Mme Véronique DE KEYSER, M. Raoul HEDEBOUW, Mme Audrey NEUPREZ, M. Daniel WATHELET.

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27et L1122-28 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SÉANCE PUBLIQUE

(Mme Véronique DE KEYSER, MM. Hassan BOUSETTA, Gilles FORET, Mme Diana NIKOLIC, M. Jean-Géry GODEAUX, Mme Audrey NEUPREZ, M. Claude EMONTS, Mme Marie-Claire LAMBERT, MM. Jean-Pierre GOFFIN, Jean-Claude MARCOURT, Daniel WATHELET entre en séance : 45 présents).

1.

Adoption du budget ordinaire de la Zone de police pour l'exercice 2017.
La présente décision a recueilli 37 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

2.

Adoption du budget extraordinaire de la Zone de police pour l'exercice 2017.
La présente décision a recueilli 37 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions.

3.

Approbation de la lettre de mission du Chef de Corps de la Zone de Police.
La présente décision a recueilli 44 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

4.

Adoption du texte de la convention entre la Région wallonne et la Ville de Liège, réglant l'octroi par la Région wallonne d'une subvention pour l'année 2016 à la Ville de Liège pour la réalisation des projets relatifs à la Politique des grandes Villes.
La présente décision a recueilli 37 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions.

5.

Passation d'un marché de services par voie d'appel d'offres en procédure ouverte avec publicité européenne pour la mise à disposition, le placement et l'entretien de mobilier urbain – fixation des critères de sélection qualitative et d'attribution du marché - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant fin le 31 décembre 2032.
La présente décision a recueilli 26 voix pour, 8 voix contre et 11 abstentions.

Addendum 5bis

Motion relative à « Liège, zone hors service communautaire » .
Point inscrit à la demande de Mme Sophie LECRON, Conseillère communale.
Ce point est renvoyé en Commission.

6.

Adoption du budget communal de l'exercice 2017 ainsi que les projections quinquennales.

Un amendement est déposé par M. Michel PETERS, Conseiller communal.

BUDGET ORDINAIRE

A l'article 12/00010/10601/17/01 : Crédit spécial de recette (dette)
Remplacer : 969.000 euros par 0 euro

A l'article 12/00010/10601/17/02 : Crédit spécial de recette (personnel)
Remplacer : 4.790.000 euros par 0 euro

A l'article 12/060/99401/17/02 : Prélèvement sur les fonds de réserves ordinaires : F.O.U.R.M.I.
Remplacer : 263.117 euros par 6.022.007 euro

A l'annexe budgétaire « Mouvement des réserves et provisions » :
Remplacer, à la ligne F.O.U.R.M.I. : 10.277.379,22 euros par 4.518.379,22 euros

L'amendement est soumis au vote.

Il y a 11 voix pour, 34 voix contre et 0 abstention.

La présente décision a recueilli 26 voix pour, 19 voix contre et 0 abstention.

7.

Adoption de la convention relative à l'octroi d'un prêt d'aide extraordinaire à long terme conclu dans le cadre du fonctionnement du C.R.A.C. pour l'année 2016 afin de couvrir le coût des cotisations de responsabilisation 2015 de la Ville de Liège, de son C.P.A.S. et de sa zone de Police.

La présente décision a recueilli 26 voix pour, 11 voix contre et 8 abstentions.

8.

Approbation du budget pour l'exercice 2017 du Centre public d'Action Sociale de Liège.
La présente décision a recueilli 26 voix pour, 19 voix contre et 0 abstention.

9.

Demande de prêts d'aide extraordinaire 2017 pour les communes frappées par la crise économique et sidérurgique ainsi que pour la piscine Sauvenière - Jonfosse.

La présente décision a recueilli 26 voix pour, 8 voix contre et 11 abstentions.

10.

Modification du règlement du 17 décembre 2014 relatif à la taxe urbaine sur les déchets assimilés aux déchets ménagers pour les exercices 2017 à 2019.

Cinq amendements sont déposés par Mme Diana NIKOLIC, Conseillère communale.

Règlement « Taxe urbaine non ménages ».

Introduction

Ajouter :

Vu la volonté de la Ville d'aller vers une plus grande responsabilisation des acteurs en matière de production des déchets.

L'amendement est soumis au vote.

Il y a 19 voix pour, 26 voix contre et 0 abstention.

Article 3

Ajouter :

3° la personne qui exerce une activité en personne physique à titre complémentaire.

L'amendement est soumis au vote.

Il y a 18 voix pour, 26 voix contre et 1 abstention.

Article 5

Ajouter :

Lorsqu'une personne exerce une même activité dans plusieurs immeubles, la taxe n'est due qu'une seule fois.

L'amendement est soumis au vote.

Il y a 18 voix pour, 26 voix contre et 1 abstention.

Article 6

Ajouter :

La taxe ne sera due qu'une seule fois à condition que lesdites personnes désignent formellement une personne de référence qui fera l'objet de l'enrôlement de la taxe.

L'amendement est soumis au vote.

Il y a 19 voix pour, 26 voix contre et 0 abstention.

Article 10

Ajouter :

Le taux est ramené à 65 euros pour la société ayant son siège social au lieu du domicile de son gérant ou administrateur.

L'amendement est soumis au vote.

Il y a 18 voix pour, 27 voix contre et 0 abstention.

La présente décision a recueilli 37 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions.

11.

Sollicitation d'un prêt d'aide extraordinaire à long terme pour l'année 2017 d'une durée de 20 ans afin de couvrir le coût des cotisations de responsabilisation 2016 de la Ville de Liège, de son C.P.A.S., de sa Zone de Police – délégation au Collège communal de l'approbation des termes de la convention telle qu'elle lui sera transmise par le Centre Régional d'Aide aux Communes.

La présente décision a recueilli 26 voix pour, 19 voix contre et 0 abstention.

M. l'Echevin FIRKET sollicite l'urgence aux membres du Conseil pour deux points qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Il s'agit :

Adoption du texte de la convention entre la Ville de Liège et l'association « Pro Vélo – Institut de Recherche et de Promotion du Vélo » relative à l'organisation du projet spécifique « Gestion de la Maison des Cyclistes au Point Vélo de la gare des Guillemins » du 01/01/2016 au 31/12/2016 – octroi à l'association d'une subvention directe opérateur.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité des suffrages.

Adoption du texte de la convention entre la Ville de Liège et l'association « Pro Vélo – Institut de Recherche et de Promotion du Vélo » relative à l'organisation du projet spécifique « Brevet du cycliste dans les écoles, actions de formation pour adultes et test gratuit de vélos à assistance électrique » du 01/01/2016 au 31/12/2016 – octroi à l'association d'une subvention directe opérateur.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité des suffrages.

12.

Adoption des prévisions de trésorerie de la Régie Foncière de Stationnement et de Services de Liège pour l'année 2017.

(M. Michel de LAMOTTE entre en séance : 46 présents).

Mme l'Echevin YERNA sollicite l'urgence aux membres du Conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit :

Adoption d'un avenant à la convention de marché conjoint entre la Ville de Liège et la SPAQuE en vue de la réhabilitation du site LBP à Chênée, afin de modifier l'article 4 de celle-ci pour changer le bénéficiaire de la participation de la Ville de Liège dans le marché public relatif à l'étude urbanistique incluant la proposition d'un schéma directeur et l'élaboration d'un outil urbanistique permettant de déroger au plan de secteur.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité des suffrages.

13.

Adoption de l'avenant n°6 au CONTRAT-PROGRAMME de l'ASBL Centre lyrique de la Communauté française - Opéra Royal de Wallonie.

M. l'Echevin CHAMAS sollicite l'urgence aux membres du Conseil pour un point qui ne figure pas à l'ordre du jour. Il s'agit :

Octroi d'une subvention directe classique à l'association « Centre communal de jeunes de Glain » pour l'année 2016.

L'urgence et la délibération sont admises à l'unanimité des suffrages.

La séance est levée à 21h20'.

PAR LE COLLÈGE,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE

Willy DEMEYER

